



COMMUNE DE LE GAVRE (44130)

DECISION N° 26-07
PORTANT AVENANT N°1 AU LOT 7 DU MARCHÉ DE TRAVAUX N°202407
INTITULÉ « RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE »
prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Maire de la commune du Gâvre,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2122-22 portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Maire,
VU la délibération n°26-38 du conseil municipal portant délégations du conseil municipal au Maire,
VU la décision n°25-01 du 24 mars 2025 portant attribution du marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant n°1, conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de faible montant, afin d'intégrer des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur le lot 7 pour la fourniture et la pose d'un chasse-roue sur la rampe d'accès de la mairie, selon devis n° 604 du 16/07/2026 pour un montant HT de 1 010,00 € soit un montant total de 1 212,00 € TTC,

DECIDE DE

Article 1^{er} : CONCLURE un avenant n°1 au marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » – Lot 7 – Serrurerie attribué à l'entreprise AR Métal sise à Puceul (44390) pour un montant en plus-value détaillé comme suit :

N° LOT	LIBELLE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	% d'écart introduit par l'avenant
LOT 7	Montant initial du marché	10 478,00 €	2 095,60 €	12 573,60 €	
	Montant de l'avenant n°1	1 010,00 €	202,00 €	1 212,00 €	+9,6392%
	Nouveau montant du marché	11 488,00 €	2 297,60 €	13 785,60 €	

Soit un montant global du marché public de travaux n°202407 pour le réaménagement des locaux de la mairie, tous lots confondus, de :

	Montant du marché au 09/06/2026	Nouveau montant du marché
TOTAL HT hors PSE	239 232,16 €	240 242,16 €
TOTAL HT avec PSE	245 375,01 €	246 385,01 €
TVA 20 % hors PSE	47 846,43 €	48 048,43 €
TVA 20 % avec PSE	49 075,00 €	49 277,00 €
TOTAL TTC hors PSE	287 078,59 €	288 290,59 €
TOTAL TTC avec PSE	294 450,01 €	295 662,01 €

Article 2 : DIRE que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Fait à LE GAVRE, le 14 octobre 2026

Le Maire,

Nicolas OUDAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
Publié le : 15/10/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400624-20261014-DECISION26-07-AU
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026